

**INFORMATION À LA PRESSE**  
**25.07.2022**

Le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé s'est réuni le 20 juillet 2022 pour statuer sur le décompte 2021 de l'assurance dépendance. Le décompte dans son intégralité est disponible sur le site [www.cns.lu](http://www.cns.lu).

**L'équilibre financier atteint et une situation financière positive**

Les recettes de l'assurance dépendance s'élèvent en 2021 à 847,7 millions d'euros (+8,5%) et les dépenses à 828,8 millions d'euros (+11,1%). Par conséquent les recettes dépassent les dépenses courantes de 18,9 millions d'euros de sorte que la réserve globale atteint 369,7 millions d'euros en fin d'année 2021. Il y a lieu de noter que la réserve globale se compose de la réserve minimale légale de 82,9 millions d'euros et de l'excédent cumulé de 286,8 millions d'euros. L'équilibre financier prévu par la loi a donc été atteint en 2021.

**Un nombre de bénéficiaires toujours plus élevé avec des croissances nuancées**

Le nombre de bénéficiaires de l'assurance dépendance s'établit en moyenne annuelle à 14.496 personnes. Les soins à domicile comptent environ un et demie fois plus de bénéficiaires que les soins en établissement.

Sur base des besoins hebdomadaires en aides et soins, un demandeur se voit attribuer un des quinze niveaux existants. Tandis que les niveaux de besoins plus faibles sont largement prépondérants chez les bénéficiaires de soins à domicile, la tendance s'inverse à partir du niveau cinq couvrant plus de bénéficiaires stationnaires et s'amplifie en augmentant de niveau.

Alors que les bénéficiaires totaux augmentent de 2,7% en 2021 (+3,0% en 2020), les bénéficiaires à domicile montrent une croissance de +3,6% et les bénéficiaires en établissement de 1,1%. La croissance plus faible en établissement s'explique en partie par des effets liés à la pandémie et notamment une certaine réticence de la population de se rendre en établissement.